

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : Mercredi, 28 avril 2011
Assemblée des délégués ordinaire à 13.15 heures

Lieu : Ecole d'agriculture du canton de Soleure - Wallierhof - 4533 Riedholz

Présents : selon liste séparée

Excusés : selon liste séparée

Procès-verbal : Annette Ruffieux

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 avril 2010
5. Rapports 2010
6. Comptes 2010 et rapport de révision / décharge au comité
7. Modification des indemnités dès 2011 (voir annexe 1)
8. Budget 2011
9. Election intermédiaire au comité (remplacement de Michel Queloz)
10. Nomination de 2 nouveaux juges de races
11. Modification du nombre de juges par place de test en terrain dès 2012
12. Stratégie FSFM 2020 (voir annexe 2)
13. Adaptation partielle des statuts et des règlements FSFM
14. Mandat à l'organe de révision pour 2011
15. Propositions des syndicats et organisations d'élevage membres de la FSFM
16. Admissions et démissions de membres
17. Programme d'activités 2011
18. Stars FSFM 2010 et distinctions
19. Divers

1. Ouverture

Début de l'assemblée à 13.20h.

Bernard Beuret (Président) salue les personnes présentes, les invités et donne connaissance de la liste des personnes excusées. Remerciements à Madame Gürtler pour la traduction simultanée.

Allocution d'ouverture :

Le programme de cette journée est très chargé, alors il ne faut pas perdre trop de temps dès le départ.

La politique agricole suisse se trouve toujours en pleine évolution et en pleine réforme. Une voie originale est recherchée, compte tenu de toutes les spécificités politiques, économiques et géographiques du pays. L'avenir de l'agriculture suisse réside sans doute dans la recherche et l'application d'un savant équilibre entre les deux instruments principaux, de politique dont dispose l'état, à savoir les interventions aux frontières et l'octroi des paiements directs. Un seul de ces instruments à lui seul, par exemple les paiements directs, ne peut pas assurer une agriculture durable et viable dans notre pays. Pour illustrer ce postulat, je ferais référence au marché du lait d'industrie qui n'est toujours pas régulé à satisfaction. Au contraire : sous la pression politique de la motion Aebi on augmente le prix du lait alors que l'offre est toujours supérieure à la demande sur le marché. Je me demande où ce genre d'aberration va mener l'ensemble de la filière et singulièrement les producteurs à moyen terme.

Il serait également intéressant de voir si la politique agricole 2014 à 2017, actuellement en consultation, permettra de définir le cadre indispensable au maintien d'une agriculture prospère et durable en Suisse durant les dix prochaines années. Le développement et la promotion du cheval FM essentiellement orientés vers les activités de loisir se révèle sensible du point de vue conjoncturel et en lien avec le cours du Franc Suisse par rapport à l'Euro. La reprise économique enregistrée depuis quelques mois, doit donc être saluée et considérée comme un évènement réjouissant. La demande sur le marché du cheval de loisir devrait ainsi s'améliorer rapidement. Globalement le bilan 2010 pour l'élevage du cheval des Franches-Montagnes est positif. La qualité et les performances des produits de l'élevage continuent de progresser. Sur le marché, malgré un certain tassement de la demande, les prix ont pu être maintenus à un niveau acceptable.

Les nombreuses manifestations régionales et nationales de promotion du cheval FM ont connu un réel succès. Tel fut le cas de la vente-exposition du Pferdezuchtverein Unteremmental, de l'OFFA, la BEA, d'Agasul, du National FM dans le cadre d'Equus Helveticus et enfin du Marché-concours national de chevaux de Saignelégier. Le canton de Vaud était l'hôte d'honneur de ce Marché-concours et il a fourni une prestation remarquable à cette occasion dans les Franches-Montagnes. A l'instar d'ailleurs du syndicat invité à savoir celui de la Singine.

L'année 2010 restera aussi marquée par les débats concernant le programme de consolidation des finances fédérales. Aux dernières nouvelles, l'avenir du Haras national suisse semble assuré. Nous nous en réjouissons évidemment vivement. Nous nourrissons néanmoins encore quelques craintes au sujet du soutien de la confédération aux organisations d'élevage. Il est nécessaire et indispensable pour assurer la compétitivité de notre élevage au plan international.

Les contributions fédérales à l'exportation pourraient être réintroduites cette année, suite à l'acceptation de la motion Bieger par une large majorité du Conseil National récemment.

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, la chambre du peuple a également approuvé la motion Favre concernant l'assouplissement de l'interdiction des barbelés, dans les pâturages communautaires notamment.

Pour clore mon propos d'ouverture, j'aimerais encore lancer un appel aux autorités : L'élevage et la garde des chevaux constituent des activités peu lucratives, parfois même onéreuses. Ils jouent cependant un rôle économique, social et culturel majeur. Or chaque fois que les pouvoirs publics émettent de nouvelles directives, imposent des contraintes supplémentaires, ou prononcent des interdictions, un certain nombre d'éleveurs se découragent et jettent l'éponge. Les règles concernant la garde et la protection des chevaux sont nécessaires, certes, mais elles doivent être appliquées avec intelligence. Il en va de l'avenir et de la compétitivité de l'élevage Suisse.

Sur ces paroles, l'assemblée des délégués 2011 est déclarée ouverte. Je salue en particulier Madame Catherine Marguerat, représentante de l'OFAG, Monsieur Ruedi von Niederhäusern, représentant de l'ALP-HNS, Monsieur Ernest Schlaefli, président d'honneur, Monsieur Francis Favre, membre d'honneur, Monsieur Hans-Jakob Leuenberger, président de la FSEC, Monsieur Hansruedi Arn, président de la RRFB avec sa délégation, Monsieur Pierre Berthold, président de la FJEC et Monsieur Fritz Rüfenacht de l'organe de révision BDO.

2. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés: chef du bureau Monsieur Urs Limacher, Monsieur Franz Schwegler, Monsieur Eric Willemin et Monsieur Sepp Fischer.

118 cartes de votes distribuées, majorité absolue 60, 2/3 : 79 bulletins

3. Acceptation de l'ordre du jour

Pas de modification, l'ordre du jour est accepté comme proposé.

4. Procès verbal de l'Assemblée des délégués 2010

BB : Ce procès verbal a été envoyé à tous les délégués avec l'invitation et figure sur internet depuis un certain temps.

Le procès verbal de la dernière séance est accepté.

5. Rapports 2010

BB Tous les rapports, du président, du gérant, des présidents des commissions, les comptes 2010 et le budget 2011, figurent dans la brochure qui a été remise aux délégués. Il rappelle quand même quelques points forts de l'année 2010 :

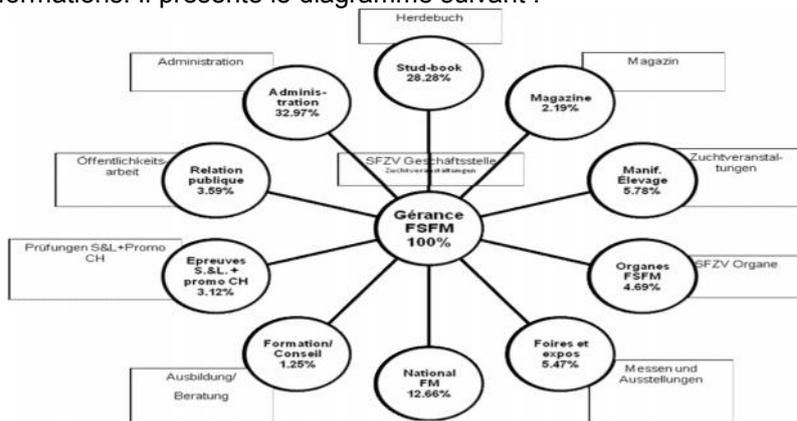
- Nouvelles règles de fonctionnement de la gérance
- Prise de contact avec le chef de l'achat des chevaux à l'armée, ce qui a eu pour conséquence que l'armée suisse a acheté d'avantage de chevaux à des prix améliorés
- préavis négatif aux autorités fédérales quant à l'assouplissement des conditions d'importations de chevaux en Suisse
- Sauvegarde du Haras national suisse
- Mise en œuvre de la BDTA équine
- Définition d'un concept d'accueil de la RRFB

A l'avenir, trois gros dossiers devront être traités rapidement :

- Consanguinité
- Stratégie FSFM 2020
- La politique agricole 2014 – 2017. Ce dossier est déterminant concernant l'avenir du cheval FM, car il contient des propositions fondamentales du système des contributions fédérales. Le projet actuel prévoit la suppression des contributions pour les animaux consommant du fourrage grossier et des contributions pour la garde d'animaux dans les régions difficiles (par ex. montagnes). La position de la FSFM sera arrêtée dans ces prochaines semaines. La sauvegarde des races indigènes des différentes espèces d'animaux – bovins, chevaux, chèvres, moutons – impliquera l'instauration d'une prime nouvelle, en lien avec la sauvegarde de la biodiversité et le montant devrait atteindre environ Fr. 1'000.-- par unité de grand bétail. Les organisations d'élevage des différentes espèces devront travailler ensemble.

Remerciements aux éleveurs, représentants des syndicats, à l'équipe de la gérance, la direction, au comité et aux commissions.

S. Klopfenstein (gérant FSFM): Les délégués ont pu lire le rapport de la gérance dans la brochure, SK se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions. SK aimerait aussi apporter quelques compléments et informations. Il présente le diagramme suivant :



Les manifestations d'élevage comportent la Sélection nationale des étalons à Glovelier, test en station, tests en terrain, concours. La FSFM a participé à 11 expositions différentes. Pour couvrir toutes ces activités, la gérance engage 6,4 places de travail à 100%, le nombre des collaborateurs externes permanents, comme par exemple juges, secrétaires et collaborateurs pour le Magazine FM, s'élève à 54. Le chiffre d'affaires de la Boutique FM avec le matériel publicitaire n'atteint pas tout à fait Fr. 70'000.--. En 2010, 2534 cartes d'identité ou certificats d'origine et 1796 passeports ont été établis. Aux 45 séances de la direction, du comité et des commissions était presque toujours présente une personne de la gérance.

BDTA équine : Pour les passeports de rattrapage, dont le nombre total est estimé à environ 4000, il était nécessaire d'engager une personne supplémentaire. A partir de cet été seront organisées des places d'identification parallèlement aux concours. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les puces sont obligatoires pour tous les poulains élevés. Nous invitons les syndicats à organiser des places de concours avec un vétérinaire afin de pouvoir pucer les poulains directement sur place. A ce propos, le HNS envisage une formation pour des personnes non vétérinaires.

L'enregistrement des chevaux et des mises-bas ne doivent avoir lieu qu'après la migration de notre base de données. Les syndicats recevront une lettre avec une liste des chevaux par propriétaire selon nos données du stud-book. Cette marche à suivre a été coordonnée avec Identitas.

FM National : Un nouveau comité d'organisation sous la présidence de Monsieur Heinz Mägli a été constitué. Nous faisons un nouvel appel aux syndicats pour mettre à disposition des aides et de les inscrire sur la liste qui est actuellement en circulation.

Une tombola sera également organisée cette année et la FSFM compte sur les syndicats pour vendre les 200 billets qui seront envoyés par la poste.

Liens internet sur notre site : sur demande de plusieurs éleveurs, la commission de commercialisation se chargera de la question des liens sur notre nouveau site. Pour l'instant, les liens pour les éleveurs privés sont impossibles pour des raisons de qualité et lisibilité.

Rapports approuvés à l'unanimité.

6. Comptes 2010 et rapport de révision/décharge au comité

SK présente le résultat 2010 qui montre un bénéfice de Fr. 51'173.01 donc plus élevé que le budget voté l'année passée. Les comptes ont été envoyés avec l'invitation à l'assemblée et les délégués intéressés avaient l'occasion, les 14 et 15 avril derniers, de les consulter sur place à Avenches.

Le bénéfice est plus haut que prévu dans le budget. La raison principale réside dans des charges plus basses, le revenu correspond au budget. Il explique les différences les plus significatives.

Recettes : le premier poste concerne le stud-book. La demande passeport et duplicata était plus forte car l'introduction de la BDTA équine était déjà public et certains éleveurs ont demandé les passeports déjà l'année passée, pourquoi Fr. 20'000.-- en plus de recettes. Le soutien à l'élevage de l'OFAG correspond au budget. Concernant les contributions au maintien de la race, la FSFM demande une participation de Fr. 5.-- pour les contrôles de mode de garde obligatoires, qui n'a pas pu couvrir les frais entièrement.

Autres recettes : le montant est de Fr. 28'000.-- plus bas, dont Fr. 15'000.-- de moins sur le chiffre d'affaires du matériel de vente et des brochures. Pour la sauvegarde de lignées était budgétés Fr. 14'000.-- et on a reçu Fr. 7000.--, ce qui signifie qu'une partie du budget n'a pas été employée. L'OFAG est d'accord que le solde soit utilisé pour les contrats encore en cours. Le programme a pris fin en 2010, mais les participants recevront leurs primes jusqu'à fin 2013.

Charges d'exploitations: On a réalisé moins de chiffre d'affaires pour la vente de matériel, par conséquent, les charges sont plus basses. Sous la rubrique charges pour prestations on a utilisé Fr. 23'000.-- en moins. Il reste à mentionner que le National FM coûte Fr. 32'000.-- net.

Charges de personnel : Economie de Fr. 56'000.-- par rapport au budget. On a payé moins d'heures supplémentaires et une collaboratrice n'a pu travailler que 20% suite à un accident. Les commissions ont coûté Fr. 11'000.-- en moins.

Le montant dans les charges informatiques a été utilisé principalement pour la nouvelle page web.

Amortissements: le résultat a permis d'effectuer beaucoup d'amortissements, presque Fr. 67'000.-- Les machines de bureau ont été amorties intégralement, pour la programmation du nouveau système de stud-book, seulement les charges de l'année 2010 ont été portées au bilan.

Charges extraordinaires: L'ancien gérant a réclamé des heures supplémentaires, dont le paiement a été accordé à l'époque mais jamais effectué d'un montant total de Fr. 45'000.-- Fr. 20'000.-- étaient déjà provisionnés. Le montant a été versé pour solde de tout compte et le dossier est maintenant clos.

Nous proposons de créditer un montant de Fr. 20'000.-- aux réserves générales.

BB Le rapport de la révision figure également dans la brochure et Monsieur Fritz Rüfenacht, de l'organe de révision BDO, lui a signalé qu'il n'avait pas de remarque supplémentaire concernant ce rapport. Il ouvre la discussion concernant les résultats.

Les comptes sont acceptés et décharge est donnée au comité par une majorité évidente.

7. Modification des indemnités des 2011

BB propose les modifications des indemnités et recommande de les accepter. Ces modifications entraînent un coût supplémentaire estimé à Fr. 10'000.- par année, mais sont nécessaires.

SK explique les détails :

Les trois modifications proposées par le comité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 sont les suivantes :

1. Pour les séances et autres activités, l'indemnité pour les déplacements est calculées en Fr. par km (actuellement montant forfaitaire de Fr. 50.-/séance) au tarif usuel (actuellement Fr. 0.60/km)
2. Les juges sont indemnisés aux mêmes tarifs que les secrétaires de concours, à savoir Fr. 100.- par demi-jour (actuellement Fr. 90.-) et Fr. 200.- par jour (actuellement Fr. 180.-).
3. L'indemnité annuelle forfaitaire de Vice-président de la FSFM passe à Fr. 2'500.- (actuellement Fr. 1'500.-)

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité, pas d'opposition.

8. Budget 2011

SK présente le budget 2011 qui figure également dans la brochure avec un bénéfice prévu de Fr. 22'100.--. Il explique les points principaux.

En l'année 2010, une prime de TET de Fr. 100.-- était versée. En 2011, ce montant est augmenté à Fr. 200.- - Cette décision a été prise après de longues discussions surtout au niveau de la commission des finances. Une première discussion allait à l'encontre des éleveurs, de diminuer les tarifs des passeports de rattrapage afin d'atténuer les coûts supplémentaires occasionnés par la BDTA équine. Comment dans certaines régions, une bonne partie des éleveurs ont déjà fait faire ces passeports, pour éviter des injustices, le comité vous propose de garder les mêmes tarifs pour les passeports mais d'augmenter les primes de TET.

Les charges de concours seront plus élevées dû aux relevés de signalements supplémentaires, c.à.d. défraiement pour les juges et secrétaires.

Le budget du National FM a été augmenté de Fr. 10'000.--, car la personne qui s'occupait de l'organisation avant, n'a pas été remplacée directement et on travaillera d'avantage avec des personnes de l'extérieur.

Les passeports vides que nous achetons à la FSSE sont facturés à Fr. 5.-- au lieu de Fr. 3.--, voilà le pourquoi du montant de Fr. 8'000.-- budgété pour les passeports.

Par contre, un nouveau contrat avec la maison Pressor à Delémont a été signé. La maison Pressor reprendra mis à part l'impression du Magazine également les travaux de pré-press, ce qui devrait nous faire économiser Fr. 15'000.--

Frais de personnel : une personne a été engagée pour une période de deux ans pour l'établissement des passeports supplémentaires. Sous ce point ont été considérés également les modifications des indemnités que vous venez d'accepter sous le point précédent.

Nous allons soutenir la Route Suisse qui aura lieu au mois d'août au Jura avec un montant de Fr. 3000.--

Investissements :

Budget d'investissements 2011 / Budget Investitionen 2011			
	Budget 2010	Invest. 2010	Budget 2011
Informatique - EDV Material			
Fax	0.00	0.00	
Programme Stud-book, adaptations BDTA équine <i>Entwicklung Programme Herd-Buch, Anpassung TVD Equiden</i>	50'000.00	33'944.50	50'000.00
Divers + notebook + imprimante portable + écran LCD <i>Divers + Notebok + tragbarer Drucker + LCD-Bildschirm</i>	2'000.00		6'000.00
2 PC + écran + clavier + souris <i>2 PC + Bildschirm + Tastatur + Maus</i>	1'000.00		
1 imprimante, scanner et router <i>1 Drucker</i>	1'000.00	2'934.40	1'500.00
Total Informatique / EDV Material	54'000.00	36'878.90	57'500.00
Logiciels / Software			
BEN (résultats attelage / <i>Resultaterfassung Fahren</i>)	0.00	0.00	0.00
Concours Data (résultats saut+dressage / <i>Resultate Springen + Dressur</i>)	0.00	0.00	0.00
Adobe professional & back-up	0.00	0.00	0.00
Logiciel de création Libretto / <i>Software für Libretto-Erstellung</i>	1'000.00	0.00	1'000.00
Total logiciels / Software	1'000.00	0.00	1'000.00
Mobilier - Möbel			
Matériel de bureau, mobilier <i>Bureaumaterial, Möbel</i>	5'000.00	0.00	5'000.00
Total mobilier / Möbel	5'000.00	0.00	5'000.00
Divers			
Nouvelles vestes et blousons <i>Neues Jacken und Blousons</i>			50'000.00
Total Divers			50'000.00
TOTAL	60'000.00	36'878.90	113'500.00

Froidevaux, Jean Noël, président du syndicat Franches-Montagnes : Lors de la séance d'information au mois de janvier à Glovelier, vous avez dit que la FSFM accorderait un prix spécial pour les passeports de rattrapage. Nous avons appris que cette option n'a pas été retenue. Dans vos prévisions à long terme vous préconisez une augmentation des juments poulinières, avec toutes les contraintes qui incombent aux éleveurs, il aurait été plus juste de faire un prix de passeport plus bas.

BB Il y a eu beaucoup de discussions à ce propos, notamment au sein de la commission des finances et du comité et nous avons finalement opté pour une augmentation des primes TET, ce qui signifie aussi une démarche positive pour l'élevage. Cette augmentation de prime est dans un premier temps envisagée pour une durée de deux ans.

Le budget 2011 est accepté à l'unanimité, pas d'opposition.

9. Election intermédiaire au comité **(remplacement de Monsieur Michel Queloz)**

BB Monsieur Michel Queloz quitte le comité FSFM. Il tient à remercier Monsieur Queloz pour le travail fourni au sein du comité. Pour le remplacer, la Fédération jurassienne d'élevage chevalin a soumis la candidature de Monsieur Dominique Odiet, le Bürgisberg, 2803 Bourrignon, présenté par Monsieur Pierre Berthold, président de la FJEC.

BB constate qu'il n'y a pas d'autres propositions de candidature et Monsieur Odiet est élu membre du comité de la FSFM par acclamation.

10. Nomination de deux nouveaux juges de race

BB Suite à la décision prise par les délégués lors de l'assemblée du 21 avril 2010, deux nouveaux juges de race doivent être nommés pour remplacer d'une part Monsieur Hermann Gehrig de Aeschi/SO (représentant de la région Nord-Ouest de la Suisse) et d'autre part Monsieur Stefan Künzli de Nottwil/LU (représentant de la région Suisse centrale).

Présentation de Heinz Mägli pour la Suisse Nord-Ouest

Peter Nussbaumer (Falkenstein) : Lors de leur séance du 25 janvier 2011, les Syndicats d'élevage de la Suisse Nord-Ouest (soit Argovie, Bâle campagne et environs, Birstal, Falkenstein, Rothrist et environs, Soleure et environs) se sont concertés au sujet de la succession de Monsieur Gehrig et proposent à l'unanimité la candidature de Monsieur Heinz Mägli comme juge de race. Ils sont convaincus que Heinz Mägli qui soutient la race des Franches-Montagnes avec un grand engagement, apportera aussi les capacités nécessaires comme expert d'appréciation pour l'extérieur. En outre il est favorable si certains membres du comité, cultivent en tant que juge le contact direct avec le milieu d'élevage sur les places de concours et de test en terrain

Présentation de Roland Stadelmann pour la Suisse Centrale

Beat Zemp (Entlebuch) : Monsieur Roland Stadelmann est né le 01.07.1975 et habite Wigglen (LU). Depuis de nombreuses années, il est membre du syndicat d'élevage d'Entlebuch et un éleveur engagé. Depuis 2009, il est gérant dudit syndicat. Entre 2008 et 2009, il a participé au cours d'introduction pour l'appréciation du modèle et des allures chez le cheval franches-montagnes, niveaux 1 et 2. La fonction de juge de race le fascine et étant très attaché aux chevaux franches-montagnes, il aimerait exercer cette activité, c'est pourquoi il pose sa candidature pour remplacer Monsieur Stefan Künzli de Nottwil.

Les deux candidats sont élus par une majorité évidente sans opposition.

BB remercie sincèrement pour la précieuse et compétente collaboration de MM. Künzli et Gehrig, départ officiel en 2012.

11. Modification du nombre de juges par place de test en terrain dès 2012

Le comité propose de modifier le système d'appréciation du modèle et allures des chevaux de la façon suivante :

- Réintroduction d'un 2^{ème} juge de race par place de test en terrain ; dans les régions où des juges cantonaux sont engagés, la FSFM ne prévoit qu'un seul juge de race.
- Le nombre minimum de chevaux par place fixé à l'art. 2.2 du règlement du test en terrain (min. 25 chevaux) est appliqué rigoureusement, à l'exception des régions marginales comme le Haut-Valais et les Grisons.

La modification proposée entraîne un coût supplémentaire estimé à Fr. 8'000.-- par année, et entre en vigueur pour la saison 2012. La FSFM prend en charge la moitié des coûts des juges cantonaux.

Mäder Bruno, PG Schwarzenburg : Nous saluons l'augmentation de la prime TET de Fr. 100.--. Les années passées, son syndicat accueillait en moyenne 22 chevaux, la semaine passée il n'y avait que 14. Ceci est exceptionnel, mais ils n'arrivent pas aux 25 participants demandés. Il fait appel au comité d'interpréter cet article d'une manière assez souple.

BB Comme déjà expliqué avant, les dispositions que nous vous proposons, seront appliquées avec la sensibilité et l'intelligence nécessaires. D'un autre côté, les syndicats doivent aussi faire un effort de rationalisation.

La modification est acceptée par la majorité, 11 oppositions.

12. Stratégie FSFM 2020

BB Un point très important pour l'assemblée d'aujourd'hui mais aussi pour l'avenir de la FSFM à long et moyen terme. Pourquoi une stratégie ? Le champ d'action de la FSFM est très vaste. Les décisions à moyen et long terme doivent s'orienter aux lignes directrices précises, sinon le risque de prise de mesures

incohérentes est grand. La stratégie doit donc permettre de devenir une action coordonnée et cohérente à moyen et long terme. Une stratégie doit permettre de définir les besoins de nos prestataires, vos besoins à vous, et de s'organiser d'une manière efficace pour fournir les prestations à des prix accessibles à tous.

Le document de la Stratégie FSFM 2020 a été envoyé au préalable à tous les syndicats pour consultation et figure encore une fois, pour des raisons d'intégralité en annexe de ce procès verbal

JZ présente la stratégie et ses quatre axes :

1. Développer un élevage dynamique et de haute qualité
2. Définir et appliquer une politique de commercialisation et de marketing moderne, coordonnée et collective contribuant à un élevage rentable.
3. Promouvoir et soutenir l'acquisition de compétences et de qualifications par toutes les personnes impliquées dans l'élevage et dans les organes de la FSFM.
4. Organiser et gérer la FSFM de manière efficace et efficiente.

Theres Franchi, Le Fuet : proposition pour la stratégie. Elle a écrit un article dans la Pferdewoche du 2 mars 2011 quelle aurait bien aimé publier aussi dans le Magazine FM.

Où sont-ils, ces beaux étalons Franches-Montagnes des meilleures lignées des derniers cent ans avec leurs marques blanches et leurs allures souples ? Dans quelle direction navigue la fédération d'élevage ? 100 ans en arrière : Tout ce qui est bon doit être changé. Les étalons, couronnés de succès, qui transmettent beaucoup de blanc sont castrés ou ne sont plus engagés dans l'élevage. Ainsi sont perdues les meilleures lignées. Je possède trois juments d'élite sport et un hongre qui était vainqueur du test en terrain mais qui a du renoncer à la sélection de Glovelier à cause de deux centimètres de blanc en trop. Le but d'élevage de la fédération est beaucoup trop unidirectionnel. Lors des sélections des années 2008, 2009 et 2010, les étalons avec un minimum de marques blanches en trop des meilleures lignées maternelles ont été éliminés à Glovelier. 2 poulains de 2010 avec beaucoup de blanc étaient les vainqueurs mérités à Planfayon et Saignelégier mais seront éliminés ensuite à Glovelier. Quelle fausse route, que faisons-nous !

Les années passées, beaucoup de ces pouliches et poulains pointés au maximum ont été vendus à l'étranger. Déclaration d'un couple allemand : « Nous enlevons les perles de l'élevage Suisse ! Les Allemands aiment les chevaux avec beaucoup de blanc – nous cherchons l'étalon approprié ! » Ainsi, l'élevage suisse des Franches-Montagnes élégants s'est transféré en Allemagne. Chacun qui entend ces paroles devrait s'inquiéter, nous ne pouvons pas continuer ainsi. Moi-même et certainement beaucoup d'autres parmi les éleveurs ne sont plus d'accord avec ce procédé. Cher Comité FSFM, veuillez remettre la décision aux éleveurs, à savoir combien de marques blanches et quel taux de sang étranger devraient avoir leurs chevaux, vu que de toute manière nous devons prendre en charge nous-mêmes le risque, les coûts et la commercialisation.

Le marché fixe les objectifs de l'élevage. Je suis de l'avis que l'élaboration d'études sur quel étalon transmet beaucoup ou peu de blanc est un gaspillage de temps et d'argent. Cela ne sert à rien d'engager un étalon qui ne transmet que peu de blanc si l'accouplement ne concorde pas. Alors ma proposition : Créer quatre catégories de Franches-Montagnes : Le FM original, FM avec moins de 25% de sang étranger et peu de marques blanches, FM blancs, alezans ou bais avec beaucoup de marques blanches, FM sport avec plus de 25% sang étranger. De cette manière les jeunes étalons pourraient déjà être présentés, jugés et approuvés dans leur catégorie correspondante. Je suis convaincue que grâce à cette sélection de types variés nous aurons pour chaque éleveur son étalon idéal et nous serons en mesure de présenter un élevage FM enviable.

J'espère que mes paroles ont pu refléter les pensées de la plupart des éleveurs et qu'elles aient pu susciter votre compréhension, cher comité FSFM.

BB merci Madame Franchi. Cette question des signalements et des marques blanches a été largement évoquée lors des séances régionales. Concernant les étalons, un mandat a été donné à la commission d'élevage de faire des propositions jusqu'à fin mai au comité. Le comité décidera au mois de juin. On peut utiliser les valeurs d'élevage d'une manière extrêmement intéressante. Madame Franchi relève des questions d'actualité dont aura l'occasion de discuter encore.

Leuenberger Hansjakob, PG Aargau : est étonné. Il fût un temps où l'on discutait des problèmes moins importants mais l'ambiance était turbulente. Aujourd'hui qu'il s'agit d'une affaire aussi importante que la stratégie, il règne un silence de mort. En résumé : Pourquoi ne parlons-nous pas des jeunes gens suisses que nous aimerions intégrer dans l'élevage, avant de nous rendre à l'étranger ? Certes, il est indispensable de réaliser un prix adéquat lors de la vente de nos chevaux. Nous les vendons toujours au prix coûtant. Il faudrait également discuter sur des choses scientifiquement fondées. L'éducation est très importante et doit figurer au premier plan. Elle doit être centralisée comme la communication pour que chacun sache, par

exemple, pourquoi le degré de consanguinité de race monte sans cesse, nous sommes actuellement à 7%. Sous point 4 de la communication, il regrette de ne rien lire sur l'enthousiasme dans l'élevage et la confiance, qui doivent être transmis aux éleveurs. Tout est toujours organiser à court terme. Dans un délai de 11 jours il faut informer la base et récolter des réponses, ceci n'est pas toujours faisable.

BB pas modification ou proposition, on prend note des remarques qui feront partie pour concrétiser la stratégie.

Accepté par une majorité évidente, pas d'opposition

13. Adaptation partielle des statuts et des règlements FSFM

BB On cherche une solution d'accueil pour les Franches-Montagnes ancien type, RRFB, au sein de la FSFM. Pour les premiers trois textes, 2/3 des voix sont nécessaires pour les accepter.

SK le projet présenté aujourd'hui a été élaboré dans le cadre du groupe de travail mis en place par l'OFAG. Ce groupe de travail était composé par des représentants de la FSFM du RRFB. La présidence et le secrétariat étaient assurés par Madame Catherine Marguerat ici présente. Par rapport aux prestations de base que la FSFM va fournir pour tous les chevaux du stud-book seront également valables pour les chevaux de la nouvelle catégorie des Ur-Freiberger (SBU). Le financement de ces prestations est identique à celui des autres chevaux du livre généalogique. Les prestations de la FSFM sont entre autres : les enregistrements des saillies, des poulains, élaboration des cartes de poulain, élaboration des papiers d'ascendance et des passeports, relevés des signalements par les secrétaires de concours, coordination des concours et des tests en terrain, formation, engagement et rétribution des juges, gestion des primes pour juments et finalement le calcul des valeurs d'élevage pour les caractères communs à toutes les catégories.

Pour ce qui est l'appréciation des chevaux de la catégorie stud-book, ils seront appréciés par des juges qui ont reçu une formation spécifique, orientée aux buts d'élevage et aux règles définies par le RRFB. Dans un premier temps, ces juges seront des juges autres que ceux nommés par la FSFM. Les juges habilités à fonctionner pour apprécier les chevaux du stud-book Ur-Freiberger (SBU) sont nommés par le RRFB qui est chargé de les former. Pour ce qui est des manifestations, les concours, les tests en terrain, sélection des étalons, test en station, se feront de manière séparée à celles des autres chevaux du stud-book FM.

Tout le projet des modifications a été envoyé aux syndicats pour consultation. Les propositions faites par quelques membres y figureront en rouge. Les modifications sont écrites en caractères gras et soulignés.

I. STATUTS

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
Art. 3 Qualité de membre 3.2.	Les membres ordinaires sont les syndicats d'élevage qui reconnaissent et observent le programme d'élevage de la Fédération et les instructions y relatives et dont leurs membres élèvent des chevaux de la race des Franches-Montagnes. Les éleveurs sont, en principe, membres du syndicat d'élevage qui déploie ses activités où ils habitent.	Les membres ordinaires sont les syndicats d'élevage ou les organisations d'élevage qui reconnaissent et observent le programme d'élevage et les instructions y relatives et dont leurs membres élèvent des chevaux de la race des Franches-Montagnes. Les éleveurs sont, en principe, membres du syndicat d'élevage qui déploie ses activités où ils habitent.	de la Fédération
Art. 3 Qualité de membre 3.3.1.	les associations régionales ou cantonales de syndicats d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes qui soutiennent les efforts de la Fédération,	les associations régionales ou cantonales de syndicats ou organisations d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes qui soutiennent les efforts de la Fédération,	
Art. 6 Droits et obligations des membres 6.1.2.	Chaque membre d'un syndicat affilié peut demander des renseignements, des conseils ou l'assistance de la Fédération dans tous les domaines de l'élevage ou de l'écoulement des produits.	Chaque membre d'une organisation affiliée peut demander des renseignements, des conseils ou l'assistance de la Fédération dans tous les domaines de l'élevage ou de l'écoulement des produits.	
Art. 6 Droits et obligations des membres 6.1.3.	Chaque membre d'un syndicat affilié peut être élu au sein du comité ou d'une commission.	Chaque membre d'une organisation affiliée peut être élu au sein du comité ou d'une commission.	
Art. 6 Droits et obligations des membres 6.2.1.	d'observer et de respecter les statuts, le programme d'élevage et les instructions concernant le registre généalogique et le stud-book et de renoncer à toute activité qui nuirait à la crédibilité et aux intérêts de la Fédération	d'observer et de respecter les statuts et les instructions concernant le registre généalogique et le stud-book et de renoncer à toute activité qui nuirait à la crédibilité et aux intérêts de la Fédération,	<u>le programme d'élevage</u>
Art. 9 L'assemblée des délégués 9.2.1.	Chaque membre ordinaire délègue au moins un représentant. Les syndicats comptant plus de 50 sujets inscrits au registre généalogique peuvent en déléguer deux, ceux comptant plus de 100 sujets inscrits au registre généalogique trois, ceux comptant plus de 200 sujets inscrits au registre généalogique quatre et ceux comptant plus de 500 sujets inscrits au registre généalogique peuvent déléguer cinq représentants.	Chaque membre ordinaire délègue au moins un représentant. Les syndicats et les organisations membres comptant plus de 50 sujets inscrits au registre généalogique peuvent en déléguer deux, ceux comptant plus de 100 sujets inscrits au registre généalogique trois, ceux comptant plus de 200 sujets inscrits au registre généalogique quatre et ceux comptant plus de 500 sujets inscrits au registre généalogique peuvent déléguer cinq représentants.	

Accepté par 112 voix aucune opposition

II PROGRAMME D'ÉLEVAGE

Article et alinéa	Texte	Texte modifié	Remarques
<p>Art. 2 Le but d'élevage et sa définition ¹ But d'élevage</p>	<p>L'objectif consiste à élever un cheval noble, typé, de taille moyenne, qui est correct, performant, sociable et bien adapté au marché. Il doit être moyennement lourd, disposer d'une impulsion naturelle, avec des allures souples, correctes et sûres. En vertu de son excellent caractère, de sa prédisposition aux performances, de son aptitude à l'attelage et à l'équitation ainsi que de sa fécondité, de sa robustesse, de sa précocité et de sa sobriété, ce cheval très caractéristique convient aussi bien au sport d'attelage, à l'équitation de loisirs, à l'agriculture qu'aux besoins de l'armée.</p>	<p>L'objectif consiste à élever un cheval noble, typé, de taille moyenne, qui est correct, performant, sociable et bien adapté au marché. Il doit être moyennement lourd, disposer d'une impulsion naturelle, avec des allures souples, correctes et sûres. En vertu de son excellent caractère, de sa prédisposition aux performances, de son aptitude à l'attelage et à l'équitation ainsi que de sa fécondité, de sa robustesse, de sa précocité et de sa sobriété, ce cheval très caractéristique convient aussi bien au sport d'attelage, à l'équitation de loisirs, à l'agriculture qu'aux besoins de l'armée. <u>Pour la section des chevaux franches-montagnes ancien type, le RRFB définit un but d'élevage spécifique qui prévoit notamment l'élevage d'un cheval ancien type avec 0% de sang étranger.</u></p>	
<p>Art. 3 Méthode d'élevage ²</p>	<p>Les produits de croisements sont inscrits dans le Livre généalogique dans une section de croisements séparée. Les dispositions de la Section croisements sont traitées dans un article séparé. Sur décision du Comité et après consultation de la Commission d'élevage, un programme de croisement dirigé peut être autorisé en cas de nécessité dans la Section Race pure. Les descendants de ces croisements peuvent être enregistrés dans la Section Race pure s'ils remplissent les conditions fixées préalablement par le projet.</p>	<p>Les produits de croisements sont inscrits dans le Livre généalogique dans une section de croisements séparée. Les dispositions de la Section croisements sont traitées dans un article séparé. Sur décision du Comité et après consultation de la Commission d'élevage, un programme de croisement <u>ou d'accouplement dirigé entre les catégories des sections FM race pure</u> peut être autorisé en cas de nécessité Les descendants de croisements peuvent être enregistrés <u>dans les Sections FM race pure</u> s'ils remplissent les conditions fixées préalablement par le projet.</p>	
<p>Art. 4 Utilisation pour l'élevage ¹¹</p>	<p>Les animaux utilisés pour l'élevage sont sélectionnés selon les critères figurant à l'art. 6. Ils sont inscrits dans une des subdivisions de la Section Race pure du Livre généalogique (Catégorie Stud-Book, Catégorie Base ou Catégorie Registre).</p>	<p>Les animaux utilisés pour l'élevage sont sélectionnés selon les critères figurant à l'art. 6. <u>Ils sont inscrits dans l'une des subdivisions des Sections FM race pure</u> du Livre généalogique (Catégorie Stud-Book, Catégorie Base, <u>catégorie Stud-Book FM ancien type ou Catégorie FM Autres</u>).</p>	

Article et alinéa	Texte	Texte modifié	Remarques
Art. 4 Utilisation pour l'élevage 4	Les animaux qui ne satisfont pas à une ou plusieurs exigences de la Catégorie Stud-Book ou de la Catégorie Base sont inscrits dans la Catégorie Registre. Leurs descendants reçoivent une carte d'identité. Ils bénéficient de l'appellation FM, mais ne sont pas désirés pour l'élevage.	Les animaux qui ne satisfont pas à une ou plusieurs exigences de la Catégorie Stud-Book, de la Catégorie Base ou de la Catégorie Stud-Book FM ancien type sont inscrits dans la Catégorie FM Autres . Leurs descendants reçoivent une carte d'identité. Ils bénéficient de l'appellation FM.	<u>mais ne sont pas désirés pour l'élevage.</u>
Art. 6 Détermination de la valeur d'élevage et sélection 1	La sélection se base sur la valeur d'élevage. Elle met en évidence les chevaux dont les qualités sont "recherchées sur le plan de l'élevage" pour faire progresser celui-ci vers l'objectif fixé. Elle s'exprime concrètement par l'inscription du cheval dans une des Catégories de la Section Race pure du Livre généalogique, puis dans une classe de valeur d'élevage de la Catégorie Stud-Book, ainsi que par l'attribution de certificats de performances..	La sélection se base sur la valeur d'élevage. Elle met en évidence les chevaux dont les qualités sont "recherchées sur le plan de l'élevage" pour faire progresser celui-ci vers l'objectif fixé. Elle s'exprime concrètement par l'inscription du cheval dans une des Catégories des Sections FM race pure du Livre généalogique, puis dans une classe de valeur d'élevage de la Catégorie Stud-Book, ainsi que par l'attribution de certificats de performances.	
Art. 6 Détermination de la valeur d'élevage et sélection	Une échelle de notes de 1 à 9 permet d'apprécier le modèle et les allures ainsi que les performances lors des tests en station ou en terrain. Ces notes correspondent aux appréciations suivantes:	Une échelle de notes de 1 à 9 permet d'apprécier le type, la conformation et les allures ainsi que les performances lors des tests en station ou en terrain. Ces notes correspondent aux appréciations suivantes:	
Art. 7 Approbation des étalons 2	La décision d'approbation des étalons est la suivante: - "approuvé" (= inscrit dans une classe de la Catégorie Stud-Book ou dans la Catégorie Base) - "non approuvé" (= inscrit dans la Catégorie Registre)	La décision d'approbation des étalons est la suivante: - "approuvé" (= inscrit dans une classe de la Catégorie Stud-Book ou dans la Catégorie Base) - "non approuvé" (= inscrit dans la Catégorie FM Autres)	

Accepté par majorité évidente sans opposition sans compter les voix exactement

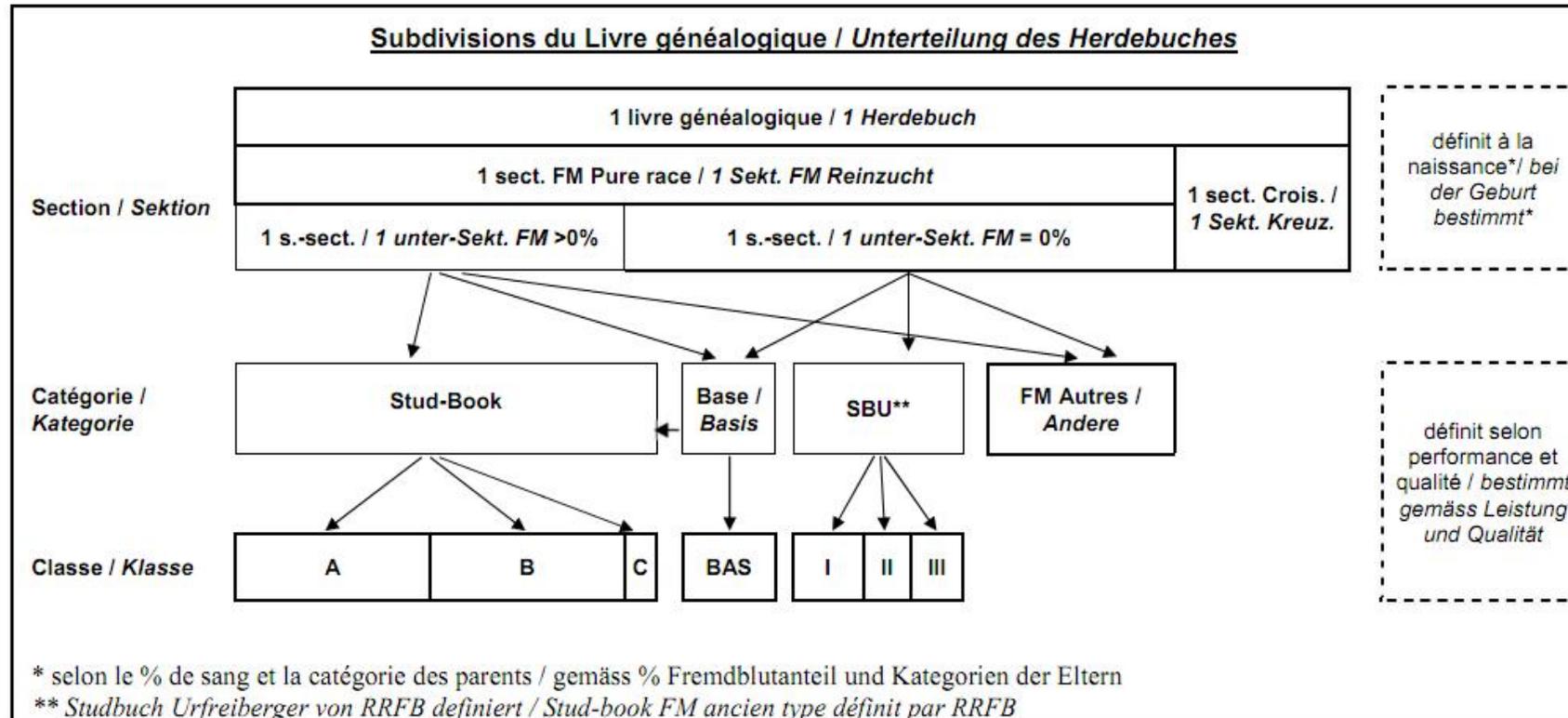
III RÈGLEMENT DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE

Article et alinéa	Texte	Texte modifié	Remarques
<p>Art. 1 Subdivision du Livre généalogique et inscription au Livre généalogique 1</p>	<p>Le Livre généalogique comprend deux sections fondamentales: la Section Race pure et la Section Croisements. La Section Race pure se divise en trois Catégories: la Catégorie Stud-Book (SB), la Catégorie Base (BAS) et la Catégorie Registre (R).</p> <p>Catégorie Registre (R): Tous les chevaux de la Section Race pure qui ne correspondent pas aux critères d'admission des Catégories Stud-Book ou Base.</p>	<p>Le Livre généalogique <u>comprend trois sections fondamentales: la section FM pure race >0%, la section FM pure race 0% et la section Croisements. Les chevaux des deux sections FM pure race peuvent être inscrits dans l'une des quatre catégories suivantes: la catégorie Stud-Book (SB), la catégorie Base (BAS), la catégorie Stud-Book FM ancien type et la catégorie FM Autres (FMAT)</u></p> <p><u>Catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU) :</u> <u>a) Les chevaux FM nés avant le 1^{er} janvier 1950 sont considérés comme FM n'ayant pas de sang étranger. Tous leurs descendants sans sang étranger peuvent être considérés comme FM ancien type</u> <u>b) Les chevaux doivent remplir les critères d'admission définis par le RRFB pour être inscrits dans la catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU).</u></p> <p><u>Catégorie FM Autres (FMAT) :</u> Tous les chevaux des <u>Sections FM pure race</u> qui ne correspondent pas aux critères d'admission des Catégories Stud-Book, <u>Stud-Book FM ancien type</u> ou Base <u>sont inscrits dans la catégorie FM Autres (FMAT).</u></p>	

Schéma actuel

Livre généalogique				
Section Race pure				Section Croisements
Catégorie Stud-Book			Catégorie Base	Catégorie Registre
Classe A	Classe B	Classe C		

Présentation graphique des subdivisions généalogiques : Nouveau schéma



Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques /																																																																								
² Règlement transitoire général ³	Seuls les chevaux satisfaisant aux exigences et dont l'identité a été clairement établie selon les art. 5 et 6 du RLG peuvent être inscrits dans les différentes subdivisions du Livre généalogique. Un cheval ne peut être enregistré que si son propriétaire est membre actif d'un syndicat affilié à la Fédération ou s'il le devient au moment de la présentation de son cheval.	Seuls les chevaux satisfaisant aux exigences et dont l'identité a été clairement établie selon les art. 5 et 6 du RLG peuvent être inscrits dans les différentes subdivisions du Livre généalogique. Un cheval ne peut être enregistré que si son propriétaire est membre actif d'une organisation affiliée à la Fédération ou s'il le devient au moment de la présentation de son cheval.																																																																									
⁸ <u>Inscription à la naissance</u>	<table border="1" data-bbox="616 454 1099 798"> <tr> <td>Mère</td> <td>SB</td> <td>BAS</td> <td>R</td> <td>CR</td> </tr> <tr> <td>Père</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SB</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>BAS</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>R</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>CR</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> </table> <p data-bbox="616 801 1099 922"> <i>SB = Catégorie Stud-Book</i> BAS = Catégorie Base R = Catégorie Registre CR = Section Croisements </p> <p data-bbox="616 1018 1099 1129"> Les poulains de la Catégorie Registre nés à partir du 1^{er} janvier 2003 ne seront plus appréciés au modèle et allures, mais uniquement identifiés. </p> <p data-bbox="616 1184 1099 1264"> Le document d'identité accompagne le cheval pendant toute sa vie. Les détails sont réglés par l'art. </p>	Mère	SB	BAS	R	CR	Père					SB	CO	CO	CI	CI	BAS	CO	CO	CI	CI	R	CI	CI	CI	CI	CR	CI	CI	CI	CI	<table border="1" data-bbox="1122 454 1684 798"> <tr> <td>Mère</td> <td>SB</td> <td>BAS</td> <td>SBU</td> <td>FMAT</td> <td>CR</td> </tr> <tr> <td>Père</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SB</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>BAS</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>SBU</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td>CO</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>FMAT</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> <tr> <td>CR</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> <td>CI</td> </tr> </table> <p data-bbox="1122 801 1684 986"> <i>SB = Catégorie Stud-Book</i> BAS = Catégorie Base SBU = Catégorie Stud-Book FM ancien type FMAT = Catégorie FM Autres CR = Section Croisements </p> <p data-bbox="1122 1018 1684 1098"> Les poulains de la Catégorie FM Autres nés à partir du 1^{er} janvier 2003 ne seront plus appréciés au modèle et allures, mais uniquement identifiés. </p> <p data-bbox="1122 1184 1684 1264"> Le document d'identité (CO ou CI) accompagne le cheval pendant toute sa vie. Les détails sont réglés par l'art. 4. </p>	Mère	SB	BAS	SBU	FMAT	CR	Père						SB	CO	CO	CO	CI	CI	BAS	CO	CO	CO	CI	CI	SBU	CO	CO	CO			FMAT	CI	CI	CI	CI	CI	CR	CI	CI	CI	CI	CI	
Mère	SB	BAS	R	CR																																																																							
Père																																																																											
SB	CO	CO	CI	CI																																																																							
BAS	CO	CO	CI	CI																																																																							
R	CI	CI	CI	CI																																																																							
CR	CI	CI	CI	CI																																																																							
Mère	SB	BAS	SBU	FMAT	CR																																																																						
Père																																																																											
SB	CO	CO	CO	CI	CI																																																																						
BAS	CO	CO	CO	CI	CI																																																																						
SBU	CO	CO	CO																																																																								
FMAT	CI	CI	CI	CI	CI																																																																						
CR	CI	CI	CI	CI	CI																																																																						

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
Art. 2 Inscription des étalons [Sections FM pure race] 1	Art. 2 Inscription des étalons [Section Race pure] L'étalon sera inscrit dans une classe de la Catégorie Stud-Book ou dans la Catégorie Base en fonction de son âge et de ses qualités. Les dispositions détaillées concernant l'approbation, l'inscription dans le Stud-Book, la Catégorie Base et l'estimation de la valeur d'élevage figurent dans le "Règlement sur l'approbation des étalons".	Art. 2 Inscription des étalons [Sections FM pure race] L'étalon sera inscrit dans une classe de la Catégorie Stud-Book ou dans la Catégorie Base en fonction de son âge et de ses qualités. Les dispositions détaillées concernant l'approbation, l'inscription dans le Stud-Book, la Catégorie Base et l'estimation de la valeur d'élevage figurent dans le "Règlement sur l'approbation des étalons". <u>L'inscription d'un étalon dans la catégorie Stud-Book FM ancien type s'effectue selon le règlement du livre généalogique défini par le RRFB.</u>	
Art. 2 Inscription des étalons [Sections FM pure race] 4	Les étalons qui ne remplissent pas les exigences de la Catégorie Stud-Book ou de la Catégorie Base sont inscrits dans la Catégorie Registre.	Les étalons qui ne remplissent pas les exigences de la Catégorie Stud-Book, <u>de la catégorie Stud-book FM ancien type</u> ou de la Catégorie Base sont inscrits dans la Catégorie <u>FM Autres.</u>	
Art. 3 Inscription des juments [Sections FM pure race] 3	Art. 3 Inscription des juments [Section Race pure] Les juments présentées pour l'inscription dans l'une des subdivisions de la Section Race pure doivent être munies d'un certificat d'origine ou d'une carte d'identité prouvant que leur père et leur mère sont inscrits dans la Section Race pure. Les juments de la Catégorie Registre nées à partir du 1 ^{er} janvier 2003 peuvent participer au TET, mais ne sont pas appréciées quant au modèle et aux allures.	Art. 3 Inscription des juments <u>[Sections FM pure race]</u> Les juments présentées pour l'inscription dans l'une des subdivisions des <u>sections FM pure race</u> doivent être munies d'un certificat d'origine ou d'une carte d'identité prouvant que leur père et leur mère sont inscrits dans <u>l'une des sections FM pure race.</u> Les juments de la Catégorie <u>FM Autres</u> nées à partir du 1 ^{er} janvier 2003 peuvent participer au TET, mais ne sont pas appréciées quant au modèle et aux allures.	

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
<p>Art. 3 Inscription des juments [Sections FM pure race] 4</p>	<p><u>Catégorie Stud-Book Classe C:</u> - certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les Catégories Stud-Book ou Base. Les juments de la Section Race pure avec carte d'identité peuvent être présentées pour l'inscription jusqu'au 31 décembre 2005 - moyenne des trois notes de modèle et allures ≥ 5 et - test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation ou 1 classement dans une épreuve de Promotion CH ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM ou par la FSSE. <u>Catégorie Base:</u> Juments de la Section Race pure ne possédant pas plus de 2 % de sang étranger. Ces juments sont inscrites simultanément dans la catégorie Stud-Book si elles remplissent les conditions d'admission à l'une des classes de cette catégorie.</p> <p><u>Catégorie Registre:</u> Juments qui ne satisfont pas à une des conditions pour l'admission à la Catégorie Stud-Book Classe C ou qui ont été rétrogradées pour des raisons de santé.</p>	<p><u>Catégorie Stud-Book Classe C:</u> - certificat d'origine prouvant 4 générations et attestant que le père et la mère sont inscrits dans les Catégories Stud-Book ou Base ; - moyenne des trois notes de modèle et allures ≥ 5 ; - test en terrain réussi dans les disciplines Attelage et Equitation ou 1 classement dans une épreuve de Promotion CH ou dans une épreuve sportive officielle comparable organisée par la FSFM ou par la FSSE. <u>Catégorie Base:</u> Juments des sections FM pure race ne possédant pas plus de 2 % de sang étranger. Ces juments sont inscrites simultanément dans la catégorie Stud-Book si elles remplissent les conditions d'admission à l'une des classes de cette catégorie.</p> <p>Catégorie Stud-Book FM ancien type: Juments de la section FM pure race, sous-section FM=0%, qui remplissent les critères d'admission définis par le RRFB. Les descendants de ces juments ne peuvent que être enregistrés dans la Catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU).</p> <p><u>Catégorie FM Autres:</u> Juments qui ne satisfont pas à une des conditions pour l'admission à la Catégorie Stud-Book Classe C ou à la Stud-Book FM ancien type classe III ou qui ont été rétrogradées pour des raisons de santé.</p>	<p><u>Les juments de la Section Race pure avec carte d'identité peuvent être présentées pour l'inscription jusqu'au 31 décembre 2005</u></p>
<p>Art. 3 Inscription des juments [Sections FM pure race] 5</p>	<p>Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la Catégorie Stud-Book ou la Catégorie Base doivent être en bonne santé. En cas d'apparition répétée de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée dans la Catégorie Registre.</p>	<p>Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la Catégorie Stud-Book ou la Catégorie Base doivent être en bonne santé. En cas d'apparition répétée de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée dans la Catégorie FM Autres.</p>	

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
¹² Certificat d'origine et carte d'identité c) Carte d'identité de croisement	La carte d'identité de croisement contient au moins toutes les données citées sous point b (carte d'identité). Son apparence doit se distinguer clairement et sans équivoque du certificat d'origine et de la carte d'identité des animaux de la Section Race pure.	La carte d'identité de croisement contient au moins toutes les données citées sous point b (carte d'identité). Son apparence doit se distinguer clairement et sans équivoque du certificat d'origine et de la carte d'identité des animaux <u>des Sections FM pure race.</u>	
Art. 6 Confirmation de l'identité ⁵	Le Service du Stud-Book ou la Commission d'élevage peuvent procéder à des vérifications de l'origine par sondage s'il le faut. Les frais de ces vérifications incombent à la FSFM.	Le Service du Stud-Book ou la Commission d'élevage peuvent procéder à des vérifications de l'origine par sondage s'il le faut. <u>Les frais de ces vérifications incombent à l'éleveur s'il s'avère que l'origine est fausse.</u>	

Accepté par majorité évidente, pas d'opposition

IV RÈGLEMENT SUR L'APPROBATION DES ÉTALONS

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
Art. 1 Objet 1	L'approbation est la décision prise par la FSFM en matière d'engagement des étalons dans le cadre du Programme d'élevage et correspond à l'inscription dans la Catégorie Stud-Book (SB) ou dans la Catégorie Base (BAS).	L'approbation est la décision prise par la FSFM en matière d'engagement des étalons dans le cadre du Programme d'élevage et correspond à l'inscription dans la Catégorie Stud-Book (SB) ou dans la Catégorie Base (BAS). <u>L'approbation des étalons de la catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU) se déroule selon la réglementation définie par le RRFB.</u>	
Art. 1 Objet 3	Les décisions d'approbation sont les suivantes: - "approuvé": l'étalon est inscrit dans la Catégorie Stud Book (SB) ou dans la Catégorie Base (BAS) - "non approuvé": l'étalon est inscrit dans la Catégorie Registre (R).	Les décisions d'approbation sont les suivantes: - "approuvé": l'étalon est inscrit dans la Catégorie Stud Book (SB), <u>dans la Catégorie Base (BAS) ou dans la catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU).</u> - "non approuvé": l'étalon est inscrit dans la Catégorie <u>FM Autres (FMAT)</u>	
Art. 1 Objet 4	Dans le cas où un étalon ne remplit plus les conditions requises pour être inscrit dans la Catégorie SB ou dans la Catégorie BAS, il est recalé dans la Catégorie R..	Dans le cas où un étalon ne remplit plus les conditions requises pour être inscrit dans la Catégorie SB, dans la Catégorie BAS ou <u>dans la Catégorie SBU</u> , il est <u>inscrit</u> dans la Catégorie <u>FMAT</u> .	
Art. 11 Inscription des étalons dans les classes	Art. 11 Inscription des étalons dans les classes du stud-book	Art. 11 Inscription des étalons dans les classes ^{1b} <u>Est inscrit dans la classe BAS de la catégorie BAS, l'étalon qui a obtenu un total d'au moins 18 points lors de l'appréciation du modèle et des allures (art. 5) et qui a obtenu la mention "admis à l'élevage" lors de l'examen clinique (art. 6).</u>	<u>du stud-book</u>

Accepté par majorité évidente avec 3 oppositions

VI RÈGLEMENT DU TEST EN TERRAIN / FELDTTESTREGLEMENT

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
<p>Art. 3 Inscription des juments [Sections FM pure race] ₃</p> <p>Art. 13 Catégorisation extrait du règlement du Livre généalogique</p>	<p>Art. 3 Inscription des juments [Section Race pure]</p> <p>Les juments présentées pour l'inscription dans l'une des subdivisions de la Section Race pure doivent être munies d'un certificat d'origine ou d'une carte d'identité prouvant que leur père et leur mère sont inscrits dans la Section Race pure. Les juments de la Catégorie Registre nées à partir du 1^{er} janvier 2003 peuvent participer au TET, mais ne sont pas appréciées quant au modèle et aux allures.</p> <p>Catégorie Base : Juments de la Section Race pure ne possédant pas plus de 2 % de sang étranger. Ces juments sont inscrites simultanément dans le Stud-book si elles remplissent les conditions de l'une des classes de la Catégorie Stud-book.</p> <p>Catégorie Registre : Juments qui ne satisfont pas à une des conditions pour l'admission à la Catégorie Stud-book Classe C ou qui ont été rétrogradées pour des raisons de santé.</p>	<p>Art. 3 Inscription des juments [Sections FM pure race]</p> <p>Les juments présentées pour l'inscription dans l'une des subdivisions des sections FM pures races doivent être munies d'un certificat d'origine ou d'une carte d'identité prouvant que leur père et leur mère sont inscrits dans l'une des sections FM pure race. Les juments de la Catégorie FM Autres nées à partir du 1^{er} janvier 2003 peuvent participer au TET, mais ne sont pas appréciées quant au modèle et aux allures.</p> <p><u>Catégorie Base:</u> Juments des sections FM pure race ne possédant pas plus de 2 % de sang étranger. Ces juments sont inscrites simultanément dans la catégorie Stud-Book si elles remplissent les conditions d'admission à l'une des classes de cette catégorie.</p> <p>Catégorie Stud-Book FM ancien type: Juments de la section FM pure race, sous-section FM=0%, qui remplissent les critères d'admission définis par le RRFB. Les descendants de ces juments ne peuvent que être enregistrés dans la Catégorie Stud-Book FM ancien type (SBU).</p> <p><u>Catégorie FM Autres:</u> Juments qui ne satisfont pas à une des conditions pour l'admission à la Catégorie Stud-Book Classe C ou qui ont été rétrogradées pour des raisons de santé.</p>	

Article et alinéa	Texte actuel	Texte modifié	Remarques
Art. 3 Inscription des juments <u>[Sections FM pure race]</u>	Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la Catégorie Stud-book ou la Catégorie Base doivent être en bonne santé. En cas d'apparition répétée de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée dans la Catégorie Registre.	Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la Catégorie Stud-Book ou la Catégorie Base doivent être en bonne santé. En cas d'apparition répétée de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée dans la Catégorie FM Autres .	

Accepté par une grande majorité, quasi à l'unanimité

BB remercie les participants pour l'ouverture, car il lui semble qu'à terme il s'avérera que l'acceptation de ces modifications était sans doute le bon choix, un compromis qui assure l'unité des organisations d'élevage FM. Merci à Madame Marguerat et Monsieur Jacques Chavaz pour la précieuse collaboration dans le traitement de ce dossier.

Monsieur Hans-Ruedi Arn (Président des RRFB) : transmet au nom du RRFB les meilleures salutations et remercie les délégués pour l'acceptation des modifications. Ainsi il espère pouvoir participer la prochaine fois comme membre ordinaire.

14. Mandat à l'organe de révision pour 2011

Monsieur Rüfenacht quitte l'assemblée à 16.35h.

Les organes de la fédération proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2011. Il n'y a pas d'opposition, le mandat est donc confirmé.

15. Propositions des syndicats et organisations d'élevage membres de la FSFM

Les propositions auraient du être remises par écrit jusqu'au 20 janvier 2011. Aucune proposition n'a été déposée.

16. Admissions et démissions de membres

Changements de nom:

PZG Oberbaselbiet + PG Nordwest + PG Beider Basel PG = Pferdezuchtverein Baselland und Umgebung

SE La Gruyère = Association d'élevage chevalin de la Gruyère

PG Innerschweiz = Pferdezuchtverein (PZV) Innerschweiz

PG Schwarzenburg = PZV Schwarzenburg

PG Zug = PZV Zug

17. Programme d'activités 2011

SK présente les activités en cours, divisées en trois parties : les affaires courantes, les dossiers en cours à terminer et les nouveaux dossiers :

A) Affaires courantes :

- Concours
- Tests en terrain
- National FM
- Formation des juges
- Stud-book
- Expositions
- Relations publiques
- Gérance
- Contrôle ascendance
- Contributions juments FM
- Gestion financière et du personnel

B) Dossiers en cours à terminer :

- Enregistrement des chevaux franches-montagnes dans la BDTA et transfert des données pour le stud-book
- Elevage FM en Allemagne
- Concept de commercialisation et de promotion (projet Agridea)

C) Nouveaux dossiers :

- Mise en œuvre de la stratégie FSFM 2020
- Révision des statuts et règlement de la FSFM
- Participation à la stratégie de repositionnement du Haras National
- Elargissement du test de comportement à d'autres aspects du caractère
- Réponse à la consultation PA 2014 - 2017

18. Les Stars FSFM 2010 et distinctions

**HM pour l'équipe d'attelage – Championnat du Monde d'attelage à 1 cheval
Pratoni del Vivaro IT 28.07. – 02.08.2010**

Remercie les délégués pour l'élection comme juge de race et va remplir son mandat sincèrement et consciencieusement.

La Suisse a envoyé une équipe d'attelage à un cheval au championnat du monde en Italie et elle a pu se placer sur la 2^{ème} marche du podium. La FSFM aurait bien aimé les inviter mais à l'heure actuel, elle est en France pour participer à un concours.

Lucie Musy de Seigneux et « Lukas XIV », pour l'engagement particulier dans les épreuves attelage. Elle a gagné avec un cheval FM le marathon.

Michel Barbey, Dompierre, distinction pour l'engagement particulier dans les épreuves attelage.

Eric Renaud, Rochefort, distinction pour l'engagement particulier dans les épreuves d'attelage

Leo Risch, Haag, Distinction pour l'engagement particulier dans les épreuves d'attelage avec les chevaux FM du HNS

EvA pour Monsieur Jean-Louis Beuret

Le Bémont, JU, juges de race 1999 - 2011
Monsieur Beuret est excusé.

EvA pour Monsieur Charly Braillard

St-Martin, FR, juge de race 1999 - 2011

AB pour Monsieur Hans Kiener

Bühl b. Aarberg; BE; D; 2008
Représentant de l'IGOF durant 3 années
Monsieur Kiener est excusé

SK pour Monsieur Hans Guldemann

Monsieur Guldemann était membre de la commission de commercialisation

BB pour Monsieur Michel Queloz

St-Brais, JU, 2001 - 2013

Depuis 2001 au comité, juge de race depuis 2007. Il remplacera JL Beuret dans la commission d'élevage.

L'année passée nous avons rendu hommage au travail du Dr. Pierre-André Poncet, Directeur sortant du HNS. Le comité propose de l'acclamer en qualité de membre d'honneur de la FSFM. Malheureusement, il est excusé.

19. Divers

HM La FSFM et le HNS iront ensemble à la BEA où aura lieu un spectacle lundi prochain, le 2 mai 2011 de 14.30 à 16.30 heures, avec 14 numéros différents, suivi d'un apéro pour lequel Ernest Schlaefli a pu trouver des sponsors. Venez nombreux !

EvA La Route Suisse

Monsieur Urs Moser est excusé. C'est une rencontre de chevaux de trait internationale, qui aura lieu du 4-7 août 2011 à Saignelégier. 12 équipes participeront. On recherche encore des bénévoles.

SK: revient sur le thème de la BEA. La FSFM, le HNS et FM Western tiendront un stand durant les 10 jours de l'exposition. Il y aura aussi un ordinateur avec un programme d'accouplement, qui permet de calculer les valeurs d'élevage et le degré de parenté du poulain virtuel. Pour cela, il faut le numéro ID de la jument concernée.

BB remercie les délégués pour leur participation active et leur patience. Le programme était très chargé et la séance a duré un peu plus longtemps que prévu.

La séance est levée à 17.25h

Entschuldigungen/Excusés vom/pour le 28.04.2011

Name/ Nom	Vorname/ Prénom	Fonction	Date
Bernasconi	Guido	Président SE Tessin und Moesa	28.04.11
Biedermann	Roger	Service de l'agriculture du Jura	26.04.11
Croze	Oliver	Haras national d'Annecy / France	22.04.11
Froidevaux	Pierre-André	Juge de race FSFM	26.04.11
Guillet	Alain	Secrétaire général FSSE	27.04.11
Gysi	Michael	Directeur ALP-Haras	18.04.11
Haslebacher	Roland	Membre comcom	26.04.11
Montavon	Stéphane	Chef du service vétérinaire de l'armée	13.04.11
Moser	Urs		26.04.11
Musy	Lucie	Membre de l'équipe CH mondiaux d'attelage / Absent à l'étranger	20.04.11
Poncet	Pierre-André	Ancien directeur du HNS	26.04.11
Renaud	Eric	Membre de l'équipe CH mondiaux d'attelage / Absent à l'étranger	21.04.11
Risch	Leo	Membre de l'équipe CH mondiaux d'attelage / Absent à l'étranger	20.04.11
Spychiger	Henri	Président d'honneur	25.04.11
Steingruber	Christian	Membre d'honneur	27.04.11
Stöckli	Hansueli	Membre d'honneur / Ancien Président de l'IGOF	21.04.11
Troillet	Charles	Président FSSE	27.04.11
Vaquin	Christian	Journaliste / Le Jura Libre	14.04.11
Weiland	Elisabeth	Journaliste	13.04.11

Anwesend/Présents vom/pour le 28.04.2011

Name/nom	Vorname/Prénom	Funktion/Fonction	Date
Marguerat	Catherine	<i>Fachbereich Tierische Produkte und Tierzucht - BLW</i> Domaine de compétence produit d'animaux et élevage - OFAG	18.04.11
BDO AG	Rüfenacht Fritz	Réviseur	14.04.11
Von Niederhäusern	Ruedi	<i>Vertreter ALP-Haras / EquiChain</i> Représentant ALP-Haras / EquiChain	18.04.11
Arn	Hans-Ruedi	<i>Präsident RRFB / Président RRFB</i>	21.04.11

RPFM : Association fédérale du cheval de la race pure des Franches-Montagnes
RRFB : Eidgenössischer Verband des reinrassigen Freiburgerpferdes



Annexe / *Anhang*

Stratégie FSFM 2020

Axes stratégiques

Strategie SFZV 2020

Strategische Achsen

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
1.	<p>Développer un élevage dynamique et de haute qualité (y compris étranger)</p> <p><i>Eine dynamische und hochwertige Zucht kultivieren (auch im Ausland)</i></p>	<p>1.1 Renforcer les caractéristiques spécifiques du cheval FM: caractère, santé, allures, type, etc, en privilégiant l'élevage en race pure.</p> <p><i>1.1 Die spezifische Merkmale des Freibergers stärken: Charakter, Gesundheit, Gänge, Typ, usw. und dabei die Reinzucht priorisieren</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le but d'élevage selon art. 2 du Programme d'élevage du 17 décembre 2001. - Hiérarchiser les critères de sélection. - Evaluer la pertinence du système d'appréciation de l'extérieur. - Utiliser les valeurs d'élevage et d'autres outils tels que la génomique dans la sélection. - Faire évoluer le test de comportement actuel - Développer de nouveaux tests permettant l'appréciation d'autres traits de caractères tels que l'agressivité ou l'activité - <i>Das Zuchtziel gemäss Art. 2 des Zuchtprogramms vom 17. Dezember 2001 aktualisieren</i> - <i>Die Selektionskriterien hierarchisch gliedern</i> - <i>Die Aussagekraft des Systems zur Exterieurbeurteilung evaluieren</i> - <i>Bei der Selektion die Zuchtwerte und andere Werkzeuge wie die genomische Selektion anwenden</i> - <i>Den aktuellen Verhaltenstest weiterentwickeln</i> - <i>Neue Tests erarbeiten, damit weitere Charaktermerkmale wie die Aggressivität oder die Aktivität beurteilt werden können</i>
		<p>1.2 Sélectionner un cheval polyvalent ayant de bonnes dispositions aux performances en particulier en matière d'attelage et d'équitation.</p> <p><i>1.2 Ein vielseitiges Pferd selektionieren, das besonders im Fahren und Reiten gute Leistungen erbringen kann</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les épreuves favorisant et mesurant les aptitudes des chevaux à l'attelage et à l'équitation, en particulier le test en terrain. - <i>Prüfungen, im Besonderen den Feldtest ausarbeiten, welche die Fahr- und Reiteignung der Pferde bevorzugen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>1.3 Garder au minimum 3'400 juments poulinières de manière à assurer le maintien de la race à long terme, idéalement porter le nombre à 3'800 jusqu'en 2020.</p> <p><i>1.3 Um die Rasse langfristig zu sichern, mindestens 3'400 Zuchtstuten halten, im Idealfall die Anzahl bis 2020 bis auf 3'800 steigern</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser toutes les personnes concernées par cette problématique (milieux de l'élevage et opinion publique). - Accroître la rentabilité de la garde des juments poulinières en actionnant tous les facteurs qui l'influence: amélioration du prix de vente des chevaux de toute catégorie, réduction des frais de production, adaptation des primes (système et montants), etc. - Prendre en compte les effectifs de chevaux élevés à l'étranger dans la mesure où ils répondent aux critères de sélection FSFM. - Collaborer étroitement avec le HNS dans la gestion des effectifs de juments poulinières. - <i>Alle von dieser Problematik betroffenen Personen (Züchterkreise und öffentliche Meinung) sensibilisieren</i> - <i>Die Rentabilität der Haltung von Zuchtstuten verbessern indem alle Einflussfaktoren einbezogen werden: Verbesserung der Verkaufspreise der Pferde in allen Kategorien, Verminderung der Produktionskosten, Anpassung der Prämien (System und Betrag), usw.</i> - <i>Den im Ausland gezüchteten Pferdebestand mit einbeziehen, sofern er den Selektionskriterien des SFZV entspricht</i> - <i>Enge Mitarbeit mit dem SNG bei der Beaufsichtigung des Zuchtstutenbestandes</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>1.4 Garder au minimum 200 étalons reproducteurs de manière à assurer le maintien de la race à long terme ainsi que la diversité des lignées.</p> <p><i>1.4 Um die Rasse und die Vielfalt der Linien langfristig zu sichern, mindestens 200 Zuchthengste halten</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la pertinence de la procédure d'approbation des étalons. - Préciser certains critères de sélection des étalons, notamment en recourant aux valeurs d'élevage. - Inventorier les critères éliminatoires dans la procédure d'approbation. - Inventorier l'évolution du nombre des étalons reproducteurs dans chaque lignée d'élevage. - Planifier les besoins de remonte dans chaque lignée en fonction des retraits d'étalons de l'élevage. - Collaborer étroitement avec le HNS dans la gestion des effectifs d'étalons reproducteurs et la répartition géographique des étalons. <ul style="list-style-type: none"> - <i>Die Sachdienlichkeit der Prozedur Hengstkörung evaluieren</i> - <i>Indem die Zuchtwerte einbezogen werden, gewisse Selektionskriterien der Hengstselektion genauer formulieren</i> - <i>Kriterien, die im Verlauf der Hengstselektion zum Ausschluss führen, in einer Bestandsaufnahme zusammenfassen</i> - <i>Für jede Zuchtlinie den Verlauf der Anzahl Zuchthengste in einem Inventar festhalten</i> - <i>Für jede Linie den Remontenbedarf je nach Rücktritt eines Zuchthengstes planen</i> - <i>Enge Mitarbeit mit dem SNG bei der Beaufsichtigung des Bestandes an Zuchthengsten und der geografischen Verteilung der Hengste</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>1.5 Freiner l'augmentation de la consanguinité dans la race</p> <p><i>1.5 Die Zunahme der Inzucht in der Rasse bremsen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer les éleveurs concernant les dangers de la consanguinité. - Définir le taux de consanguinité du plus grand nombre possible d'individus constituant la population raciale. - Mettre au point une méthode et des outils permettant de prendre en compte les risques d'accroissement de la consanguinité lors de chaque accouplement. - <i>Die Züchter für die Gefahren der Inzucht sensibilisieren und darüber informieren</i> - <i>Bei möglichst vielen Pferden der Rassenpopulation den Grad der Inzucht ermitteln</i> - <i>Eine Methode und Werkzeuge entwickeln, welche bei jeder Paarung das Risiko der Zunahme der Inzucht ermitteln</i>
		<p>1.6 Favoriser un élevage à l'étranger répondant aux exigences définies par la FSFM.</p> <p><i>1.6 Im Ausland eine Zucht begünstigen, welche den Anforderungen des SFZV entspricht</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre toutes les démarches utiles en vue d'uniformiser au plan international les critères et les procédures d'appréciation des pouliches, des hongres et des juments. - Etablir des catégories de qualité des étalons en fonction des systèmes d'approbation en vigueur en Suisse et à l'étranger. - <i>Alles unternehmen, damit auf internationaler Ebene die Kriterien und Prozeduren zur Anerkennung von Stutfohlen, Wallachen und Stuten vereinheitlicht werden</i> - <i>Qualitätskategorien für Hengste erstellen, die auf den in der Schweiz und im Ausland gültigen Zulassungspraktiken basieren</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
2.	<p>Définir et appliquer une politique de commercialisation et de marketing moderne, coordonnée et collective contribuant à un élevage rentable.</p> <p><i>Eine moderne, koordinierte und gemeinschaftliche Vermarktungs- und Marketingpolitik, die zu einer rentablen Zucht beiträgt, definieren und anwenden</i></p>	<p>2.1 Maintenir la part de marché actuelle du FM en Suisse (25 %) de l'ensemble des équidés.</p> <p><i>2.1 Den aktuellen Anteil (25 %) der Freibergers am Gesamtbestand aller Equiden beibehalten</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la demande sur le marché des équidés en Suisse. - Inventorier les atouts du cheval FM. - Coordonner, voire organiser, une campagne d'information auprès des acquéreurs potentiels de chevaux FM. - Coordonner, voire organiser, la publicité au niveau national. - Coordonner les efforts de commercialisation déployés dans les régions. - Veiller au maintien de mesures de protection du marché suisse des équidés. - <i>Die Nachfrage auf dem Pferdemarkt in der Schweiz analysieren</i> - <i>Die Vorzüge des Freibergers in ein Inventar aufnehmen</i> - <i>Bei potentiellen Käufern von Freibergern eine Informationskampagne koordinieren oder sogar organisieren</i> - <i>Auf nationaler Ebene die Werbung koordinieren oder organisieren</i> - <i>Die in den Regionen unternommenen Vermarktungsanstrengungen koordinieren</i> - <i>Überwachen, ob die Massnahmen zum Schutz des Pferdemarktes in der Schweiz eingehalten werden</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>2.2 Améliorer la rentabilité de l'élevage chevalin.</p> <p>2.2 <i>Die Rentabilität der Pferdezucht verbessern</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la formation des éleveurs. - Inciter les éleveurs à mettre sur le marché des chevaux mieux formés et plus âgés. - Encourager les éleveurs à utiliser leurs chevaux dans plusieurs domaines de prestations. - Sensibiliser les éleveurs aux risques de la sous-enchère. - Prendre toutes mesures utiles afin d'obtenir un prix de la viande chevaline suisse plus rémunérateur. - <i>Die Ausbildung der Züchter unterstützen</i> - <i>Die Züchter ermuntern, auf dem Markt besser ausgebildete und ältere Pferde anzubieten</i> - <i>Die Züchter anspornen, ihre Pferde in mehreren Leistungsbereichen einzusetzen</i> - <i>Die Züchter für die Risiken des Preisdumpings sensibilisieren</i> - <i>Alle Massnahmen ergreifen, um den Preis für schweizerisches Pferdefleisch zu verbessern</i>
		<p>2.3 Prospecter de nouveaux marchés à l'étranger.</p> <p>2.3 <i>Im Ausland neue Märkte ins Auge fassen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les possibilités de marché à l'étranger. - Coordonner la publicité et la commercialisation à l'étranger. - Eviter les discriminations entre éleveurs suisses et européens sur les marchés. - Mettre en place des structures de commercialisation à l'étranger. - <i>Mögliche Märkte im Ausland analysieren</i> - <i>Die Werbung und Vermarktung im Ausland koordinieren</i> - <i>Auf den Märkten eine Benachteiligung von schweizerischen gegenüber europäischen Züchtern vermeiden</i> - <i>Im Ausland Verkaufsstrukturen errichten</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>2.4 Connaître et suivre l'évolution du marché.</p> <p><i>2.4 Die Marktentwicklung kennen und verfolgen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un système d'évaluation des marchés, éventuellement en partenariat avec d'autres instances. - <i>Ein System der Marktevaluation organisieren, eventuell gemeinsam mit anderen Instanzen</i>
		<p>2.5 Valoriser de manière optimale le cheval FM.</p> <p><i>2.5 Den Freiburger optimal zur Geltung bringen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la valorisation dans le cadre des manifestations existantes. - Accroître l'impact publicitaire des manifestations organisées par la FSFM. - Tisser un réseau de collaboration avec les organisateurs de manifestations en rapport avec le cheval. - Intensifier la valorisation dans le cadre des épreuves "Sports et loisirs" et "Promotion CH". - Développer de nouvelles épreuves destinées spécifiquement à mettre en valeur le bon caractère et la facilité d'utilisation du cheval - <i>Den Wert im Rahmen der bestehenden Veranstaltungen steigern</i> - <i>Die Anzeigewirkung für die vom SFZV organisierten Veranstaltungen verbessern</i> - <i>Die Organisatoren von Pferdeveranstaltungen zusammen vernetzen</i> - <i>In den "Sport und Freizeit" und "Promotion CH" Prüfungen die Valorisierung des Pferd verstärken</i> - <i>Neue Prüfungen ausarbeiten, wo der ausgeglichene Charakter und die einfache Handhabung des Pferdes besonders zur Geltung kommen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
3.	<p>Promouvoir et soutenir l'acquisition de compétences et de qualifications par toutes les personnes impliquées dans l'élevage et dans les organes de la FSFM.</p> <p><i>Den Erwerb von Kompetenzen und Qualifikationen bei allen Personen, die in der Zucht und den SFZV Organen tätig sind, fördern und unterstützen</i></p>	<p>3.1 Organiser ou contribuer à l'organisation des filières de formation et de conseil appropriées aux besoins de tous les acteurs de l'élevage chevalin.</p> <p><i>3.1 Organisation oder Unterstützung der Organisation von Ausbildungsgängen und Beratung, die den Anforderungen aller in der Pferdezucht Beteiligten entsprechen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les besoins des éleveurs et des utilisateurs de chevaux en matière de formation initiale pratique et théorique. - Inventorier les besoins des éleveurs et des utilisateurs de chevaux en matière de formation continue. - Tisser un réseau de collaboration avec tous les acteurs de la formation. - Veiller à ce que les conditions et les coûts de la formation soient attractifs (formation de proximité, prix des prestations, etc.). - Favoriser l'information des membres des organes FSFM et intensifier la communication et les échanges entre eux. - Favoriser et intensifier le conseil, en particulier zootechnique, aux éleveurs de chevaux FM <ul style="list-style-type: none"> - <i>Erfassung des Bedarfs an praktischer und theoretischer Grundausbildung bei Züchtern und Nutzern</i> - <i>Erfassung des Bedarfs an Weiterbildung bei Züchtern und Nutzern</i> - <i>Vernetzung aller Akteure im Bereich der Ausbildung</i> - <i>Für attraktive Ausbildungsbedingungen und -kosten sorgen (in der Nähe, Preis der Leistungen, etc.)</i> - <i>Die Information der Mitglieder von SFZV Organen verbessern, die Kommunikation und den gegenseitigen Austausch intensivieren</i> - <i>Die Beratung für die Freibergerzüchter verbessern und intensivieren</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>3.2 Favoriser une participation croissante (+10% par an) d'éleveurs et d'utilisateurs de chevaux aux cours de base dispensés par le HNS.</p> <p>3.2 <i>Vermehrte Teilnahme (+10% pro Jahr) von Züchtern und Pferdenutzern an den Grundkursen des SNG anstreben</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre cet objectif par des campagnes d'information et de sensibilisation. - <i>Dieses Ziel durch Informations- und Sensibilisierungskampagnen erreichen</i>
		<p>3.3 Prendre toutes mesures utiles pour disposer en permanence d'un collège de juges hautement qualifiés.</p> <p>3.3 <i>Alle Massnahmen treffen, um ständig über ein hochqualifiziertes Richterkollegium zu verfügen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger la participation au cours "Modèle et allures" et la réussite du test final pour tous les candidats juges. - Exiger la participation au cours ad hoc pour les juges "test en terrain" et les juges "débardage et traction" ainsi que la réussite du test final. - Mettre en place un système efficace de formation continue des juges. - Veiller à un taux d'activité des juges suffisant au maintien d'une bonne pratique et d'une riche expérience. - Elargir le nombre de spécialistes disponibles, notamment en intensifiant la collaboration avec les juges cantonaux. - <i>Von allen Richterkandidaten die Teilnahme am Kurs "Modell und Gänge" sowie das Bestehen der Schlussprüfung verlangen</i> - <i>Von den "Feldtest" Richtern und den "Rücken und Zug" Richtern die Teilnahme an den entsprechenden Kursen sowie das Bestehen der Schlussprüfung verlangen</i> - <i>Ein taugliches Weiterbildungssystem für Richter erstellen</i> - <i>Bei den Richtern auf genügend Einsätze achten, damit der Erhalt einer ausreichenden Praxis und einer grossen Erfahrung gewährleistet werden kann</i> - <i>Die Zahl der verfügbaren Spezialisten durch vermehrte Zusammenarbeit mit den kantonalen Richtern erhöhen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>3.4 Prendre toutes mesures utiles pour disposer en permanence de secrétaires de concours hautement qualifiés.</p> <p><i>3.4 Alle erforderlichen Massnahmen treffen, um ständig über hochqualifizierte Schausekretäre zu verfügen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une formation de base pour les secrétaires de concours. - Mettre en place un système efficace de formation continue des secrétaires de concours. - <i>Eine Grundausbildung für Schausekretäre organisieren</i> - <i>Ein taugliches Weiterbildungssystem für Schausekretäre erstellen</i>
		<p>3.5 Prendre toutes mesures utiles pour disposer en permanence de gérants de syndicats hautement qualifiés.</p> <p><i>3.5 Alle erforderlichen Massnahmen treffen, um ständig über hochqualifizierte Geschäftsführer von Genossenschaften zu verfügen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une formation de base pour les gérants de syndicats. - Mettre en place un système efficace de formation continue des gérants de syndicats. - <i>Eine Grundausbildung für Geschäftsführer von Genossenschaften organisieren</i> - <i>Ein taugliches Weiterbildungssystem für Geschäftsführer von Genossenschaften erstellen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
4.	<p>Organiser et gérer la FSFM de manière efficace et efficiente.</p> <p><i>Den SFZV wirksam und kosteneffektiv organisieren und führen</i></p>	<p>4.1 Associer étroitement les membres de la fédération, les éleveurs et les utilisateurs de chevaux aux activités FSFM.</p> <p><i>4.1 Die Mitglieder des Verbands, die Züchter und die Nutzer der Pferde enger in die Aktivitäten des SFZV einbinden</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la présence des éleveurs et des utilisateurs de chevaux dans tous les organes de la FSFM. - Intensifier l'information et la communication avec les membres de la FSFM, les éleveurs et les utilisateurs de chevaux. - Renforcer les contacts réguliers avec les membres de la FSFM, à une fréquence à déterminer. - <i>In allen Organen des SFZV die Anwesenheit von Züchtern und Pferdenutzern sicherstellen</i> - <i>Die Information und die Kommunikation mit den Mitgliedern des SFZV, den Züchtern und den Pferdenutzern verstärken</i> - <i>Die regelmässigen Kontakte mit den Mitgliedern des SFZV in Abständen, die noch zu definieren sind, intensivieren</i>
		<p>4.2 Optimiser l'organisation et la gestion de la FSFM.</p> <p><i>4.2 Die Organisation und Führung des SFZV optimieren</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les structures et l'organigramme de la FSFM. - Etablir un cahier des tâches pour chaque organe de la FSFM. - Inventorier les prestations attendues des syndicats et notamment des gérants. - Développer une rubrique "Activités du comité" dans le "Journal officiel" FSFM. - Etablir des plans financiers quadriennaux de fonctionnement et d'investissements. - <i>Die Strukturen und das Organigramm des SFZV aktualisieren</i> - <i>Erstellung eines Pflichtenhefts für jedes Organ des SFZV</i> - <i>Erfassung der von den Genossenschaften und namentlich deren Geschäftsführern erwarteten Dienstleistungen</i> - <i>Errichtung einer Rubrik "Aktivitäten des Vorstands" in der offiziellen SFZV Verbandszeitschrift</i> - <i>Aufstellung von vierteljährlichen Finanzplänen für den Betrieb und Investitionen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>4.3 Répondre de manière idoine aux besoins et requêtes des clients FSFM.</p> <p>4.3 Den Bedürfnissen und Anträgen der SFZV Kunden in geeigneter Weise entsprechen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une enquête de satisfaction auprès des clients FSFM. - Inventorier et évaluer les besoins des clients FSFM (Nature et quantité). - Sur la base des besoins, définir les priorités des prestations à fournir selon les moyens financiers et en personnel disponibles - Disposer en permanence d'une équipe de gérance qualifiée et motivée. - Favoriser un état d'esprit au sein de l'équipe de gérance caractérisé par la disponibilité et le sens du service. - <i>Bei den SFZV Kunden eine Umfrage zur Zufriedenheit durchführen</i> - <i>Erfassung und Evaluation der Bedürfnisse der SFZV Kunden (Art und Menge)</i> - <i>Bei der Erbringung von Dienstleistungen aufgrund der angemeldeten Bedürfnisse, mit Rücksicht auf unsere finanziellen und personellen Ressourcen Prioritäten setzen</i> - <i>Ständig über qualifizierte und motivierte Mitarbeiter auf der Geschäftsstelle verfügen</i> - <i>Das Team der Geschäftsstelle ist einsatzbereit und serviceorientiert</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>4.4 Consolider l'unité de la FSFM.</p> <p>4.4 Die Einheit des SFZV verfestigen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des structures et une organisation souples permettant d'intégrer les diverses tendances et orientations enregistrées en élevage, ainsi que les divers courants d'idées. - Définir les buts d'élevage prioritaires et impératifs et ceux susceptibles d'une application plus large et plus souple. - Identifier les avantages de l'unité et en informer les partenaires FSFM. - <i>Die Strukturen und die Organisation anpassungsfähig gestalten, damit verschiedene bei der Zucht aufkommende Strömungen und Ausrichtungen, oder diverse Trends integriert werden können</i> - <i>Die Zuchtziele in vordringliche und zwingende und andererseits untergeordnete, deren Verfolgung nicht obligat und flexibel ist, aufteilen</i> - <i>Die Vorteile einer Einheit nachweisen und die SFZV Partner informieren</i>
		<p>4.5 Travailler en réseau avec les partenaires oeuvrant à la promotion et au développement du cheval FM, en particulier le HNS et l'HESA.</p> <p>4.5 Vernetzung mit Partnern wie SNG und SHL, die in der Promotion und der Förderung des Freibergers tätig sind</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la collaboration avec le HNS et l'HESA - Intensifier la collaboration avec les autres Fédérations d'élevage - Rétablir des contacts et rechercher des synergies avec les cantons, lesquels intensifient leur action en matière de développement rural. - <i>Die Zusammenarbeit mit SNG & SHL verstärken</i> - <i>Die Zusammenarbeit mit den anderen Zuchtverbänden verstärken</i> - <i>Mit jenen Kantonen, die ihre ländliche Entwicklung weiter vorantreiben, Kontakte herstellen und Synergien suchen</i>

	Axes stratégiques / Strategische Achsen	Objectifs / Ziele	Mesures / Massnahmen
		<p>4.6 Collaborer à toute action tendant à renforcer la filière chevaline suisse.</p> <p>4.6 <i>Kooperation mit allen Unternehmungen, deren Ziel die Aufwertung der schweizerische Pferdebranche ist</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les intérêts et les problèmes communs aux différentes organisations actives dans l'élevage d'équidés en Suisse. - Collaborer à une adaptation des structures de la filière chevaline suisse propre à la renforcer. - Renforcer la collaboration avec les partenaires de la filière Cheval dans le cadre de l'OFichev (l'Observatoire de la filière suisse du cheval) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Die Interessen und gemeinsamen Probleme der verschiedenen in der Schweizerischen Pferdezucht aktiven Organisationen erfassen</i> - <i>Mitarbeit bei Strukturanpassungen, die zu einer Stärkung der Pferdebranche führen</i> - <i>Innerhalb des OFichev (l'Observatoire de la filière suisse du cheval) die Zusammenarbeit mit den Partnern aus der Pferdebranche verstärken</i>